

FORMA DROIT

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE EN DROIT

Catalogue



SPECIALISTE DE VOTRE FORMATION EN DROIT

FORMATIONS
FORMADROIT

www.formadroit.com

The logo features the word "FORMATIONS" in a small, black, sans-serif font at the top. Below it, the word "FORMADROIT" is written in a larger, bold, sans-serif font. "FORMA" is in black, and "DROIT" is in red. The text is centered within a light gray rectangular background that has a faint, circular pattern of dots.

FORMATIONS
FORMADROIT

Spécialiste de votre Formation en Droit !

Vous avez besoin d'une Formation en Droit ?

Vous avez besoin de FORMADROIT !

FORMADROIT est un Organisme de Prestations de Formations Professionnelles Continues en Droit fondé par Maître Eric ROCHEBLAVE, Avocat Spécialiste en Droit Social au Barreau de Montpellier

FORMADROIT dispense des formations d'adaptation, de promotion, de prévention, d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances en Droit.

FORMADROIT vous propose de partager les compétences, le savoir et savoir faire de Spécialistes du Droit.

FORMADROIT vous propose des formations animées par des Avocats et/ou Juristes Spécialistes en Droit Social, Droit du Travail, Droit de la Paye..., en Languedoc-Roussillon sur Montpellier, Béziers, Nîmes, Narbonne, Ales, Avignon, Arles..., en inter-entreprise, en intra-entreprise, sur-mesure.

FORMADROIT "sur mesure", une Formation en Droit à votre mesure.

Parce que vous êtes unique, FORMADROIT vous propose des formations à la hauteur de votre singularité.

FORMADROIT met à votre disposition, tout le savoir et le savoir faire d'un Avocat Spécialiste, pour répondre sur mesure à votre besoin de formation.

Parce que vos exigences et contraintes ne ressemblent à aucunes autres, FORMADROIT crée ou adapte pour vous des formations qui répondent aux spécificités de votre entreprise et au public à former.

Quel que soit votre métier (artisanat, service, commerce, industrie, agriculture...) ou la taille de votre entreprise (entreprise nationale, multinationale, PME, PMI, TPE...) ou de votre institution (CE, DUP, CHSCT, DP...), FORMADROIT réalise des formations exactement dédiées à vos besoins et spécificités.

Ainsi, nous vous proposons :

A votre mesure les formations du catalogue FORMADROIT. Chaque formation de notre offre catalogue est réalisable sur mesure et adaptable aux attentes de votre vie professionnelle et personnelle

Sur mesure les formations à votre demande. Nous concevons avec vous des formations sur mesure au plus près de votre réalité professionnelle et personnelle, centrées sur vos besoins particuliers, le contexte spécifique et les métiers de votre entreprise

Afin de vous garantir une formation conforme à vos objectifs, notre démarche conjugue les actions suivantes :

Ecouter, Définir, Concevoir, Animer, Mesurer, Accompagner



Vous écouter pour vous connaître.
Vous écouter pour prendre en compte vos besoins et spécificités.
De l'écoute de vos exigences et contraintes à la connaissance de votre réalité professionnelle et personnelle, nous analyserons vos besoins pour définir vos objectifs de formations.



Nous définirons avec vous :

- les objectifs de votre formation
- le public concerné et l'effectif formé pour votre formation
- la durée, la date et le lieu de votre formation
- les moyens pédagogiques et techniques
- les moyens permettant de suivre l'exécution de votre formation et d'en apprécier les résultats
- l'animateur de votre formation



Nous concevons une formation à votre mesure à travers :

- l'intitulé de votre formation
- le programme détaillé votre formation
- le support pédagogique de votre formation
- la mise en place d'un dispositif d'évaluation des acquis de votre formation



Nous animerons une formation à votre mesure.

En adéquation avec vos objectifs, vous bénéficierez d'une transmission des connaissances et compétences, du savoir et savoir-faire d'un Avocat et/ou Juriste Spécialiste.



Nous mesurerons vos acquis et votre satisfaction. Au cours de la session de formation, les questions/réponses et échanges entre formateur et participants vous permettront d'évaluer les résultats de la formation, de valider l'apprentissage des acquis, de recueillir votre satisfaction. Nous mettrons en place le dispositif d'évaluation défini dans la phase "concevoir". Notre démarche vous permet de mesurer l'impact de vos actions de formation.

Nous resterons à votre disposition pour vous accompagner dans votre connaissance du droit.



Parce que le droit évolue sans cesse, votre connaissance doit évoluer également. Parce qu'une formation n'est pas une finalité mais une étape vers une autre formation.

Parce que les premières connaissances vous donnent compétences pour de nouvelles.

Parce que votre réussite passe par votre connaissance du droit, nous restons à vos côtés pour vous accompagner dans votre formation tout au long de votre vie.

FORMADROIT "sur mesure", une Formation en Droit à votre mesure.

Exprimez nous votre demande de formation "sur mesure" et nous reviendrons vers vous dans les meilleurs délais afin de vous proposer une formation conforme à votre demande.

contact@formadroit.com



Actualités en Droit du travail

Actualités en Droit du travail

1 jour - 590 € HT par personne

Le chômage partiel

1 jour - 590 € HT par personne

Le CHSCT

1 jour - 590 € HT par personne

Experts du CE et du CHSCT

1 jour - 590 € HT par personne

Les séniors dans l'entreprise : embauche, exécution et rupture du contrat de travail

2 jours - 990 € HT par personne

Les nouveaux contrats de travail : télétravail, portage, travail à temps partagé, CDD de projet...

1 jour – 590 € HT par personne

Le droit du travail dans les associations

1 jour – 590 € HT par personne

LES + DES FORMATIONS FORMADROIT

DES FORMATIONS SPECIALISEES :
FORMATIONS ACTUALISEES AU REGARD DES DERNIERES
DISPOSITIONS LEGALES ET JURISPRUDENTIELLES

DES FORMATIONS PRATIQUES :
DES MODELES ET EXEMPLES PRATIQUES POUR ADAPTER
LE CONTENU DE LA FORMATION AUX SITUATIONS VECUES
PAR LES PARTICIPANTS

DATES ET LIEUX

NOUS CONSULTER
CONTACT@FORMADROIT.COM

PROFILS DES PARTICIPANTS

TOUT PUBLIC



Signature du contrat de travail

L'embauche

1 jour - 590 € HT par personne

La rédaction du contrat de travail : le choix des clauses

1 jour - 590 € HT par personne

Le recours au travail temporaire

1 jour - 590 € HT par personne

Les contrats à durée déterminée (CDD)

1 jour - 590 € HT par personne

Prêt de main-d'œuvre, externalisation, sous-traitance et portage

1 jour - 590 € HT par personne

La modification du contrat de travail et le changement des conditions de travail

1 jour - 590 € HT par personne

L'apprentissage

1 jour - 590 € HT par personne

LES + DES FORMATIONS FORMADROIT

DES FORMATIONS SPECIALISEES :
FORMATIONS ACTUALISEES AU REGARD DES DERNIERES
DISPOSITIONS LEGALES ET JURISPRUDENTIELLES

DES FORMATIONS PRATIQUES :
DES MODELES ET EXEMPLES PRATIQUES POUR ADAPTER
LE CONTENU DE LA FORMATION AUX SITUATIONS VECUES
PAR LES PARTICIPANTS

DATES ET LIEUX

NOUS CONSULTER
CONTACT@FORMADROIT.COM

PROFILS DES PARTICIPANTS

TOUT PUBLIC



Exécution du contrat de travail

Appliquer les conventions collectives

1 jour - 590 € HT par personne

Les congés payés annuels

1 jour - 590 € HT par personne

Les congés pour raisons familiales

1 jour - 590 € HT par personne

Les cadres

1 jour - 590 € HT par personne

Travail à temps partiel

1 jour - 590 € HT par personne

La durée du travail

2 jours - 990 € HT par personne

Aménagement du temps de travail

1 jour - 590 € HT par personne

Le règlement intérieur

1 jour - 590 € HT par personne

Le droit des femmes dans l'entreprise

1 jour - 590 € HT par personne

Informatique et libertés

1 jour - 590 € HT par personne

L'affichage et les documents obligatoires

1 jour - 590 € HT par personne

Les registres obligatoires dans l'entreprise

1 jour - 590 € HT par personne

La Grève

1 jour - 590 € HT par personne

Restructurations d'entreprise

1 jour - 590 € HT par personne

La gestion des performances des salariés

2 jours – 990 € HT par personne

L'entretien professionnel

1 jour - 590 € HT par personne

Le pouvoir disciplinaire de l'employeur

1 jour - 590 € HT par personne

La responsabilité civile dans l'entreprise

1 jour - 590 € HT par personne

Le respect de la vie privée des salariés

1 jour - 590 € HT par personne

LES + DES FORMATIONS *FORMADROIT*

DES FORMATIONS SPECIALISEES :
FORMATIONS ACTUALISEES AU REGARD DES DERNIERES
DISPOSITIONS LEGALES ET JURISPRUDENTIELLES

DES FORMATIONS PRATIQUES :
DES MODELES ET EXEMPLES PRATIQUES POUR ADAPTER
LE CONTENU DE LA FORMATION AUX SITUATIONS VECUES
PAR LES PARTICIPANTS

DATES ET LIEUX

NOUS CONSULTER
CONTACT@FORMADROIT.COM

PROFILS DES PARTICIPANTS

TOUT PUBLIC



Ruptures du contrat de travail

Rupture conventionnelle, rupture amiable et transaction

1 jour - 590 € HT par personne

Le licenciement pour motif économique

1 jour - 590 € HT par personne

Le licenciement pour motif personnel

1 jour - 590 € HT par personne

Plan de Sauvegarde à l'Emploi

1 jour - 590 € HT par personne

LES + DES FORMATIONS FORMADROIT

DES FORMATIONS SPECIALISEES :
FORMATIONS ACTUALISEES AU REGARD DES DERNIERES
DISPOSITIONS LEGALES ET JURISPRUDENTIELLES

DES FORMATIONS PRATIQUES :
DES MODELES ET EXEMPLES PRATIQUES POUR ADAPTER
LE CONTENU DE LA FORMATION AUX SITUATIONS VECUES
PAR LES PARTICIPANTS

DATES ET LIEUX

NOUS CONSULTER
CONTACT@FORMADROIT.COM

PROFILS DES PARTICIPANTS

TOUT PUBLIC



Paye et rémunération

Calcul du salaire brut

2 jours – 990 € HT par personne

Calcul du salaire net

2 jours – 990 € HT par personne

Les chiffres de paye

1 jour - 590 € HT par personne

Avantages en nature et frais professionnels

1 jour - 590 € HT par personne

Fixation et paiement du salaire

1 jour - 590 € HT par personne

Le paiement des cotisations

1 jour - 590 € HT par personne

Jours fériés, ponts et journée de solidarité

1 jour - 590 € HT par personne

Incidences des absences sur la Paye

2 jours – 990 € HT par personne

LES + DES FORMATIONS *FORMADROIT*

DES FORMATIONS SPECIALISEES :
FORMATIONS ACTUALISEES AU REGARD DES DERNIERES
DISPOSITIONS LEGALES ET JURISPRUDENTIELLES

DES FORMATIONS PRATIQUES :
DES MODELES ET EXEMPLES PRATIQUES POUR ADAPTER
LE CONTENU DE LA FORMATION AUX SITUATIONS VECUES
PAR LES PARTICIPANTS

DATES ET LIEUX

NOUS CONSULTER
CONTACT@FORMADROIT.COM

PROFILS DES PARTICIPANTS

TOUT PUBLIC



Droit pénal du travail

Le risque pénal en droit du travail

1 jour - 590 € HT par personne

LES + DES FORMATIONS *FORMADROIT*

DES FORMATIONS SPECIALISEES :
FORMATIONS ACTUALISEES AU REGARD DES DERNIERES
DISPOSITIONS LEGALES ET JURISPRUDENTIELLES

DES FORMATIONS PRATIQUES :
DES MODELES ET EXEMPLES PRATIQUES POUR ADAPTER
LE CONTENU DE LA FORMATION AUX SITUATIONS VECUES
PAR LES PARTICIPANTS

DATES ET LIEUX

NOUS CONSULTER
CONTACT@FORMADROIT.COM

PROFILS DES PARTICIPANTS

TOUT PUBLIC



Contrôles et contentieux

Le contentieux prud'homal

1 jour - 590 € HT par personne

L'inspection du travail

1 jour - 590 € HT par personne

Le contrôle URSSAF

1 jour - 590 € HT par personne

LES + DES FORMATIONS FORMADROIT

DES FORMATIONS SPECIALISEES :
FORMATIONS ACTUALISEES AU REGARD DES DERNIERES
DISPOSITIONS LEGALES ET JURISPRUDENTIELLES

DES FORMATIONS PRATIQUES :
DES MODELES ET EXEMPLES PRATIQUES POUR ADAPTER
LE CONTENU DE LA FORMATION AUX SITUATIONS VECUES
PAR LES PARTICIPANTS

DATES ET LIEUX

NOUS CONSULTER
CONTACT@FORMADROIT.COM

PROFILS DES PARTICIPANTS

TOUT PUBLIC



Droit international du travail

Embaucher un travailleur étranger

1 jour - 590 € HT par personne

Mobilité internationale, expatriation et détachement à l'étranger

2 jours – 990 € HT par personne

Envoyer un salarié à l'étranger

1 jour - 590 € HT par personne

LES + DES FORMATIONS FORMADROIT

DES FORMATIONS SPECIALISEES :
FORMATIONS ACTUALISEES AU REGARD DES DERNIERES
DISPOSITIONS LEGALES ET JURISPRUDENTIELLES

DES FORMATIONS PRATIQUES :
DES MODELES ET EXEMPLES PRATIQUES POUR ADAPTER
LE CONTENU DE LA FORMATION AUX SITUATIONS VECUES
PAR LES PARTICIPANTS

DATES ET LIEUX

NOUS CONSULTER
CONTACT@FORMADROIT.COM

PROFILS DES PARTICIPANTS

TOUT PUBLIC



Retraite et épargne salariale

Plans d'épargne et actionnariat salarié

1 jour - 590 € HT par personne

Participation et intéressement

1 jour - 590 € HT par personne

La prévoyance dans l'entreprise

1 jour - 590 € HT par personne

Retraites et fins de carrières

2 jours - 990 € HT par personne

LES + DES FORMATIONS FORMADROIT

DES FORMATIONS SPECIALISEES :
FORMATIONS ACTUALISEES AU REGARD DES DERNIERES
DISPOSITIONS LEGALES ET JURISPRUDENTIELLES

DES FORMATIONS PRATIQUES :
DES MODELES ET EXEMPLES PRATIQUES POUR ADAPTER
LE CONTENU DE LA FORMATION AUX SITUATIONS VECUES
PAR LES PARTICIPANTS

DATES ET LIEUX

NOUS CONSULTER
CONTACT@FORMADROIT.COM

PROFILS DES PARTICIPANTS

TOUT PUBLIC



CE, DP, DUP, CHSCT

Les élections des représentants du personnel

1 jour - 590 € HT par personne

La protection des représentants du personnel

1 jour - 590 € HT par personne

Les heures de délégation

1 jour - 590 € HT par personne

Experts du CE et du CHSCT

1 jour - 590 € HT par personne

Négocier un accord collectif d'entreprise

2 jours - 990 € HT par personne

Organisation des réunions, négociations et entretiens dans l'entreprise

1 jour - 590 € HT par personne

Attributions des délégués du personnel

1 jour - 590 € HT par personne

La délégation unique du personnel

1 jour - 590 € HT par personne

Rôle et fonctionnement du Comité d'Entreprise

2 jours - 990 € HT par personne

Présider le Comité d'Entreprise

2 jours - 990 € HT par personne

Le Secrétaire du Comité d'Entreprise

2 jours - 990 € HT par personne

Information et consultation du Comité d'Entreprise

1 jour - 590 € HT par personne

Les activités sociales et culturelles du Comité d'Entreprise

1 jour - 590 € HT par personne

Le CE et les restructurations ou plan de sauvegarde de l'emploi

1 jour - 590 € HT par personne

Le Comité d'Entreprise et la formation professionnelle

2 jours - 990 € HT par personne

Le CHSCT

1 jour - 590 € HT par personne

Présider le CHSCT

1 jour - 590 € HT par personne

LES + DES FORMATIONS *FORMADROIT*

DES FORMATIONS SPECIALISEES :
FORMATIONS ACTUALISEES AU REGARD DES DERNIERES
DISPOSITIONS LEGALES ET JURISPRUDENTIELLES

DES FORMATIONS PRATIQUES :
DES MODELES ET EXEMPLES PRATIQUES POUR ADAPTER
LE CONTENU DE LA FORMATION AUX SITUATIONS VECUES
PAR LES PARTICIPANTS

DATES ET LIEUX

NOUS CONSULTER
CONTACT@FORMADROIT.COM

PROFILS DES PARTICIPANTS

TOUT PUBLIC



Sécurité et santé au travail

La santé, l'hygiène et la sécurité

1 jour - 590 € HT par personne

Egalité, discrimination et harcèlement

1 jour - 590 € HT par personne

Prévention et risque professionnel

1 jour - 590 € HT par personne

Accident du travail, de trajet et de mission

1 jour - 590 € HT par personne

L'inaptitude physique du salarié

1 jour - 590 € HT par personne

Travailleurs handicapés

1 jour - 590 € HT par personne

LES + DES FORMATIONS FORMADROIT

DES FORMATIONS SPECIALISEES :
FORMATIONS ACTUALISEES AU REGARD DES DERNIERES
DISPOSITIONS LEGALES ET JURISPRUDENTIELLES

DES FORMATIONS PRATIQUES :
DES MODELES ET EXEMPLES PRATIQUES POUR ADAPTER
LE CONTENU DE LA FORMATION AUX SITUATIONS VECUES
PAR LES PARTICIPANTS

DATES ET LIEUX

NOUS CONSULTER
CONTACT@FORMADROIT.COM

PROFILS DES PARTICIPANTS

TOUT PUBLIC



Formation professionnelle

La formation professionnelle

1 jour - 590 € HT par personne

GPEC

1 jour - 590 € HT par personne

LES + DES FORMATIONS *FORMADROIT*

DES FORMATIONS SPECIALISEES :
FORMATIONS ACTUALISEES AU REGARD DES DERNIERES
DISPOSITIONS LEGALES ET JURISPRUDENTIELLES

DES FORMATIONS PRATIQUES :
DES MODELES ET EXEMPLES PRATIQUES POUR ADAPTER
LE CONTENU DE LA FORMATION AUX SITUATIONS VECUES
PAR LES PARTICIPANTS

DATES ET LIEUX

NOUS CONSULTER
CONTACT@FORMADROIT.COM

PROFILS DES PARTICIPANTS

TOUT PUBLIC

BULLETIN D'INSCRIPTION

POUR TOUTE INSCRIPTION, RENVOYEZ CE FORMULAIRE ACCOMPAGNE DE VOTRE REGLEMENT A :

FORMADROIT - ERIC ROCHEBLAVE - AVOCAT SPECIALISTE EN DROIT SOCIAL - BARREAU DE MONTPELLIER

4, RUE RICHER DE BELLEVAL - 34000 MONTPELLIER

ORGANISME DE PRESTATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ENREGISTRE SOUS LE NUMERO (DECLARATION D'ACTIVITE) « EN COURS DE DEMANDE » AUPRES DU PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
SIRET 429171101 00034 / TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 14429171101

TEL. : 04 67 60 26 77 - FAX. : 04 67 63 02 27 - CONTACT@FORMADROIT.COM - WWW.FORMADROIT.COM

FORMATION :

(UN BULLETIN PAR FORMATION CHOISIE A PHOTOCOPIER)

INTITULE DE LA FORMATION CHOISIE :

REFERENCE AU CATALOGUE DES FORMATIONS FORMADROIT

DUREE JOUR(S)

DATE LIEU

PRIX DE LA FORMATION : HT / PAR PERSONNE

SOIT, TTC / PAR PERSONNE (TVA 19,6 %)

PRIX DE LA FORMATION TTC	FRAIS DE RESTAURATION* TTC	TOTAL TTC
	30 EUROS TTC X JOURS	

* OPTIONNEL

CETTE FORMATION EST INTEGREE DANS LE CADRE : (A PRECISER IMPERATIVEMENT)

D'UNE DEMANDE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (L 6353-1 DU CODE DU TRAVAIL)

D'UNE DEMANDE INDIVIDUELLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (L 6353-3 DU CODE DU TRAVAIL)

DU DIF (DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION)

- NOMBRE D'HEURES D'HEURES ACQUISES AU TITRE DU DIF PAR LE PARTICIPANT :
- LA FORMATION SE DEROULERA POUR LE PARTICIPANT :
 - o HEURES DIF SUR LE TEMPS DE TRAVAIL
 - o HEURES DIF HORS TEMPS DE TRAVAIL
 - o HEURES SUR LE PLAN DE FORMATION

A REMPLIR IMPERATIVEMENT (UN BULLETIN D'INSCRIPTION PAR PARTICIPANT)

PARTICIPANT :

M. MME MLLE

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :VILLE :

FONCTIONS :

TEL. :FAX. :

EMAIL (OBLIGATOIRE POUR LA CONVOCATION) :

DEJEUNERA AVEC LES AUTRES PARTICIPANTS: OUI NON

A REMPLIR IMPERATIVEMENT (SAUF DEMANDE INDIVIDUELLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE)

ENTREPRISE :

DENOMINATION :

FORME JURIDIQUE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :VILLE :

N° SIRET :

ACTIVITE DE L'ENTREPRISE :CODE APE/NAF :

TEL. STANDARD :FAX. :

EMAIL :

EFFECTIF ETABLISSEMENT

N° IDENTIFIANT TVA

SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION POUR L'ENTREPRISE :

M. MME MLLE

NOM :

PRENOM :

FONCTIONS :

TEL. DIRECT :FAX. :

EMAIL (OBLIGATOIRE POUR LA CONVOCATION) :

LE REGLEMENT DU PRIX DU STAGE DE FORMATION EST A EFFECTUER CONFORMEMENT AUX CONDITIONS GENERALES DE VENTE

REGLEMENT :

CI-JOINT UN CHEQUE A L'ORDRE DE FORMADROIT - ERIC ROCHEBLAVE

VIREMENT A CODE BANQUE : 15899 CODE GUICHET : 07916

N° DE COMPTE : 00014908840 CLE RIB : 96

FACTURE :

LA FACTURE ACQUITTEE EST A ETABLIR A L'ORDRE DE :

DENOMINATION :

ADRESSE :

CODE POSTAL :VILLE :

EMAIL (OBLIGATOIRE POUR L'EXPEDITION DE LA FACTURE ACQUITTEE) :

A REMPLIR IMPERATIVEMENT SI PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME COLLECTEUR OU AUTRE SOCIETE :

FAIRE LA DEMANDE DE PRISE EN CHARGE AVANT L'EXPEDITION DU BULLETIN D'INSCRIPTION ET JOINDRE LE JUSTIFICATIF DE PRISE EN CHARGE COMPORTANT LE NUMERO D'ADHERENT ET LE NUMERO DE DOSSIER

ORGANISME COLLECTEUR (OU AUTRE SOCIETE):

DENOMINATION :

ADRESSE :

CODE POSTAL :VILLE :

PERSONNE A CONTACTER :

TEL. :FAX. :

LA SIGNATURE DU BULLETIN D'INSCRIPTION SIGNIFIE LA PRISE DE CONNAISSANCE SUR HTTP://WWW.FORMADROIT.COM ET/OU SUR LE CATALOGUE DE FORMATION, ET L'ACCEPTATION SANS RESERVE :

- POUR CHAQUE FORMATION, DE L'INTITULE, DE LA NATURE, LA DUREE, DES OBJECTIFS, DU PROGRAMME, DU PUBLIC CONCERNE, DES MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT, DES MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE SON EXECUTION ET D'EN APPRECIER LES RESULTATS
- DES CONDITIONS DE GENERALES DE VENTE
- DES DISPOSITIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DE FORMADROIT

A : LE :

PARTICIPANT A LA FORMATION :

A REMPLIR IMPERATIVEMENT

PRENOM, NOM, QUALITE ET SIGNATURE PRECEDEE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE »

POUR L'ENTREPRISE :

A REMPLIR IMPERATIVEMENT (SAUF DEMANDE INDIVIDUELLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE)

PRENOM, NOM, QUALITE ET SIGNATURE PRECEDEE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE »

CACHET DE L'ENTREPRISE (OBLIGATOIRE)

CONFORMEMENT A LA LOI N°78-17 DU 6 JANVIER 1978 ET NOTAMMENT LES ARTICLES 34 A 40, RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES, VOUS AVEZ LA POSSIBILITE A TOUT MOMENT D'ACCEDER AUX INFORMATIONS VOUS CONCERNANT ET D'APPORTER TOUTE MODIFICATION, CLARIFICATION, MISE A JOUR OU SUPPRESSION, DE TOUTE OU PARTIE DESDITES INFORMATIONS.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

FORMADROIT

ERIC ROCHEBLAVE – AVOCAT SPÉCIALISTE EN DROIT SOCIAL – BARREAU DE MONTPELLIER

ORGANISME DE PRESTATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ENREGISTRÉ SOUS LE NUMÉRO (DECLARATION D'ACTIVITE) « EN COURS DE DEMANDE » AUPRES DU PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

SIRET 429171101 00034 / TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 14429171101

4, RUE RICHER DE BELLEVAL - 34000 MONTPELLIER
Tel : 04 67 60 26 77 – Fax : 04 67 63 02 27
CONTACT@FORMADROIT.COM – WWW.FORMADROIT.COM

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

FORMADROIT EST UN ORGANISME DE PRESTATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ENREGISTRÉ SOUS LE NUMÉRO (DECLARATION D'ACTIVITE) « EN COURS DE DEMANDE » AUPRES DU PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON.

TOUTE DEMANDE D'INSCRIPTION À UNE FORMATION FORMADROIT IMPLIQUE L'ACCEPTATION SANS RÉSERVE PAR LES SIGNATAIRES DE L'INSCRIPTION ET LEUR ADHÉSION PLEINE ET ENTÈRE AUX PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE FORMADROIT DISPONIBLE SUR HTTP://WWW.FORMADROIT.COM

LA NATURE ET L'INTITULÉ DES FORMATIONS

FORMADROIT DISPENSE DES FORMATIONS D'ADAPTATION, DE PROMOTION, DE PRÉVENTION, D'ACQUISITION, D'ENTRETIEN OU DE PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES EN DROIT.

L'INTITULÉ DES FORMATIONS FORMADROIT EST MENTIONNÉ AU CATALOGUE DES FORMATIONS FORMADROIT OU SUR TOUT DOCUMENT CONTRACTUEL FORMADROIT.

LE PUBLIC ET L'EFFECTIF DES FORMATIONS

LES FORMATIONS FORMADROIT S'ADRESSENT À TOUT PUBLIC SANS NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES REQUIS SAUF MENTIONS EXPRESSES. NOTRE EXIGENCE DE QUALITÉ NOUS CONDUIT À FIXER POUR CHAQUE STAGE UN MINIMUM ET UN MAXIMUM DE PARTICIPANTS. LES INSCRIPTIONS SONT PRISES DANS L'ORDRE D'ARRIVÉE. ELLES CESSENT D'ÊTRE RETENUES DÈS QUE LE NOMBRE OPTIMUM EST ATTEINT POUR LA SESSION.

LES FORMATIONS FORMADROIT SONT GÉNÉRALEMENT ORGANISÉES POUR UN EFFECTIF MINIMAL DE 5 PERSONNES ET MAXIMAL DE TRENTE PERSONNES, QUELLES QUE SOIENT LES FORMATIONS CHOISIES ET LEURS CONDITIONS D'ORGANISATION.

DURÉE, DATE, LIEU ET HORAIRES DES FORMATIONS

LES CONVOCATIONS PRÉCISENT EXACTEMENT, SAUF FORCÉ MAJEURE, LA DURÉE (JOURNÉE DE 8 HEURES OU DEMI-JOURNÉE DE 4 HEURES), LA DATE, LE LIEU (AVEC UN PLAN D'ACCÈS) ET L'HORAIRE (GÉNÉRALEMENT POUR LES JOURNÉES DE 9H À 12H30 ET DE 14H À 17H30. ACCUEIL À PARTIR DE 8 H 30) DES FORMATIONS FORMADROIT

LES PARTICIPANTS ORGANISENT L'EMPLOI DU TEMPS DE LEUR FORMATION AVEC LE FORMATEUR, QUE CE SOIT POUR LES PAUSES, LES HEURES DE DÉJEUNER ET DE FIN DE JOURNÉE.

LE DÉJEUNER DU MIDI EST PRIS EN COMMUN DANS UN RESTAURANT À PROXIMITÉ. LES PARTICIPANTS NE SOUHAITANT PAS DÉJEUNER AVEC LES AUTRES PARTICIPANTS SONT INVITÉS À LE MENTIONNER EXPRESSÉMENT SUR LE BULLETIN D'INSCRIPTION.

LE PROGRAMME ET LES OBJECTIFS DES FORMATIONS

LE PROGRAMME ET LES OBJECTIFS DES FORMATIONS FORMADROIT SONT MENTIONNÉS SUR LES CONVOCATIONS AUX FORMATIONS. LE FORMATEUR RAPPELLE L'OBJECTIF DE LA FORMATION, SON DÉCOUPAGE PÉDAGOGIQUE ET RECENSE LES ATTENTES DES PARTICIPANTS LORS D'UN TOUR DE TABLE DE PRÉSENTATION.

LES FORMATEURS

LES DIPLOMÉS, TITRES OU RÉFÉRENCES DES PERSONNES CHARGÉES DES FORMATIONS FORMADROIT SONT MENTIONNÉS SUR LES CONVOCATIONS AUX FORMATIONS.

LES MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES DES FORMATIONS

LES FORMATIONS FORMADROIT CONJUGENT EXPOSÉS THÉORIQUES, QUESTIONS/RÉPONSES, EXERCICES ET ÉVENTUELLEMENT CAS PRATIQUES PERMETTANT AUX PARTICIPANTS D'EN TIENR DES ENSEIGNEMENTS DIRECTEMENT UTILISABLES PROFESSIONNELLEMENT ET/OU PERSONNELLEMENT. LES FORMATIONS FORMADROIT SONT ACCOMPAGNÉES D'UN SUPPORT PÉDAGOGIQUE (EXTRAITS DE TEXTES LÉGAUX, JURISPRUDENCE, ANALYSES DOCTRINALES, MODÈLES...) AFIN DE FACILITER LA TRANSMISSION ET LA CONSERVATION DES ACQUIS.

LES MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION ET D'APPRECIER LES RÉSULTATS DES FORMATIONS

LES PARTICIPANTS SONT INVITÉS À SIGNER UNE FEUILLE DE PRÉSENCE NÉCESSAIRE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE DELIVRÉE À L'ISSUE DE LA FORMATION PAR EMAIL AUX SIGNATAIRES DE L'INSCRIPTION, PRÉCISANT LA NATURE, LES ACQUIS ET LA DURÉE DE LA SESSION. AU COURS DE LA SESSION DE FORMATION, LES QUESTIONS/RÉPONSES ET ÉCHANGES ENTRE FORMATEUR ET PARTICIPANTS PERMETTENT LE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES.

ARTICLE 2 – INSCRIPTION

TOUTE INSCRIPTION À UNE FORMATION DOIT ÊTRE CONFIRMÉE À L'AIDE DU BULLETIN D'INSCRIPTION, DUMENT COMPLÉTÉ.

2.1.

DEMANDE D'INSCRIPTION

POUR LES FORMATIONS SUR CATALOGUE :

LES DEMANDES D'INSCRIPTION À UNE FORMATION SUR CATALOGUE S'EFFECTUENT PAR L'ENVOI DU BULLETIN D'INSCRIPTION À FORMADROIT ACCOMPAGNÉ DE L'ENTIER RÈGLEMENT DU PRIX DE LA FORMATION ET DE LA RESTAURATION DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 2.2 DES PRÉSENTES. FORMADROIT SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER, DE REPORTER OU D'ORGANISER EN INTRA LES FORMATIONS INTER-ENTREPRISES INITIALEMENT PRÉVUES ET POUR LESQUELLES IL A ÉTÉ FAIT UNE DEMANDE D'INSCRIPTION EN CAS NOTAMMENT DE NOMBRE INSUFFISANT DE PARTICIPANTS, ET CE SANS QUE CELA CONSTITUE POUR LE CLIENT UNE CAUSE D'ANNULATION NI OUVRE DROIT À INDEMNITÉ.

POUR LES FORMATIONS SUR MESURES :

FORMADROIT ORGANISE :

- SES FORMATIONS INTER-ENTREPRISES EN INTRA À LA DEMANDE OU LORSQUE LE NOMBRE DE PARTICIPANTS INSCRITS AUX SESSIONS DE FORMATIONS INTER-ENTREPRISES EST INSUFFISANT

- TOUTES FORMATIONS SUR MESURES À LA DEMANDE

POUR LES FORMATIONS SUR MESURES AUTRES QUE CELLES PRÉVUES AU CATALOGUE DES FORMATIONS INTER-ENTREPRISES, IL S'ÉTABLI UN DOCUENT CONTRACTUEL. LA DEMANDE D'INSCRIPTION S'EFFECTUE PAR L'ENVOI À FORMADROIT D'UN BULLETIN D'INSCRIPTION FAISANT RÉFÉRENCE À CE DOCUMENT CONTRACTUEL ACCOMPAGNÉ DE L'ENTIER RÈGLEMENT DU PRIX DE LA FORMATION ET DE LA RESTAURATION DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 2.2 DES PRÉSENTES.

2.2.

PRIX, FACTURATION ET RÈGLEMENTS

PRIX

TOUS LES PRIX DES FORMATIONS SONT INDICUÉS EN EUROS HORS TAXES ET SONT À MAJORER DU TAUX DE TVA EN VIGUEUR (19,6 % AU 1ER JANVIER 2009). ILS S'ENTENDENT PAR JOUR ET PAR PERSONNE.

LE PRIX DES FORMATIONS N'INCLUT PAS LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE RESTAURATION ET DE SÉJOUR, ENGAGÉS PAR LES PARTICIPANTS À LA FORMATION, CES FRAIS ÉTANT DIRECTEMENT À LA CHARGE DU CLIENT ET DEVANT ÊTRE RÉGLÉS PAR CELUI-CI.

LES FRAIS DE RESTAURATION (DÉJEUNERS, PETITS-DÉJEUNERS D'ACCUEIL ET PAUSE-CAFÉ) NE SONT PAS COMPRIS DANS LE PRIX DE LA FORMATION. SAUF AVIS CONTRAIRE EXPRESSÉMENT EXPRIMÉ À L'INSCRIPTION, ILS SONT FACTURÉS EN SUIVANT LES TARIFS SUR LA PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR DANS LA LIMITE DE CINQ FOIS LE MINIMUM GARANTI PAR JOUR ET PAR STAGIAIRE TEL QUE DÉFINI À L'ARTICLE L.3231-12 DU CODE DU TRAVAIL. CONFORMÉMENT À L'ART. 259-A-4° DU CGI, LEUR PRIX EST, SANS OPTION POSSIBLE, MAJORÉ DE LA TVA AU TAUX EN VIGUEUR.

MÊME EN CAS DE PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DE LA FORMATION PAR UN OPCA, LES FRAIS DE RESTAURATION, DE TRANSPORT OU D'HÉBERGEMENT SONT À CHARGE DU SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION OU DU PARTICIPANT, À OUI IL APPARTIENT, DE CAS ÉCHÉANT, DE SE FAIRE REMBOURSER CES FRAIS PAR L'OPCA.

POUR LES FORMATIONS ORGANISÉES SUR-MESURE, LES FRAIS DE RESTAURATION, D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSPORTS DES ANIMATEURS ET FORMATEURS DÉLÉGUÉS PAR FORMADROIT SERONT À LA CHARGE DU SIGNATAIRE ET LUI SERONT PAR CONSÉQUENCE FACTURÉS PAR FORMADROIT.

RÈGLEMENTS

LES INSCRIPTIONS SONT CONSIDÉRÉES COMME FERMES ET DÉFINITIVES EXCLUSIVEMENT À RÉCEPTION (15) JOURS CALENDAIRES AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION :

- DU BULLETIN D'INSCRIPTION COMPLÉTÉ ET SIGNÉ

- DE L'ENTIER RÈGLEMENT EFFECTIVEMENT ENCAISSÉ

À DÉFAUT D'ENTIER RÈGLEMENT EFFECTIVEMENT ENCAISSÉ PAR FORMADROIT, QUINZE (15) JOURS CALENDAIRES AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION, FORMADROIT SE RÉSERVE LE DROIT DE NE PAS CONFIRMER L'INSCRIPTION, DE REFUSER L'ACCÈS LE JOUR DE LA FORMATION OU DE NE PAS ORGANISER LA FORMATION SANS OUVRIR DROIT À UN QUELCONQUE DÉDOMMAGEMENT POUR LE SIGNATAIRE.

RÈGLEMENT PAR L'ENTREPRISE :

L'ACCEPTATION DE FORMADROIT À L'INSCRIPTION EST CONDITIONNÉE SUIV :

- PAR LE RÈGLEMENT INTÉGRAL À L'INSCRIPTION DU PRIX DE LA FORMATION ET DES FRAIS DE RESTAURATION.

- PAR LE RÈGLEMENT À L'INSCRIPTION D'UN ACOMPTE DE 50 % DU PRIX DE LA FORMATION ET DES FRAIS DE RESTAURATION. LE SOLDE DEVANT INTERVENIR AU PLUS TARD QUINZE (15) JOURS CALENDAIRES AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION CONCERNÉE

RÈGLEMENT PAR UN INDIVIDUEL :

DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE INDIVIDUELLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (L. 6353-3 DU CODE DU TRAVAIL), LE SIGNATAIRE DISPOSE D'UN DÉLAI DE DIX (10) JOURS À COMPTER DE SA SIGNATURE DU BULLETIN D'INSCRIPTION POUR SE RÉTRACTER PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AVIS DE RÉCEPTION.

L'ACCEPTATION DE FORMADROIT À L'INSCRIPTION EST CONDITIONNÉE À L'EXPIRATION DE CE DÉLAI DE RÉTRACTATION PAR LE RÈGLEMENT D'UN ACOMPTE DE 30 % DU PRIX DE LA FORMATION ET LE SOLDE DEVANT INTERVENIR AU PLUS TARD QUINZE (15) JOURS CALENDAIRES AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION CONCERNÉE.

RÈGLEMENT PAR UN OPCA :

SI L'ENTREPRISE SOUHAITE QUE LE RÈGLEMENT SOIT ÉMIS PAR L'OPCA DONT ELLE DÉPEND, IL LUI APPARTIENT :

o DE FAIRE UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE ET DE S'ASSURER DE LA BONNE FIN DE CETTE DEMANDE ;

o DE L'INDIQUER EXPLICITEMENT SUR SON BULLETIN D'INSCRIPTION EN JOIGNANT LE JUSTIFICATIF DE PRISE EN CHARGE COMPORTANT LE NUMÉRO D'ADHÉRENT ET LE NUMÉRO DE DOSSIER

o DE S'ASSURER DE LA BONNE FIN DU PAIEMENT PAR L'ORGANISME QU'IL AURA DÉSIGNÉ

SI L'OPCA NE PREND EN CHARGE QUE PARTIELLEMENT LE COÛT DE LA FORMATION, LE SOLDE RESTE À LA CHARGE DU CLIENT.

SI FORMADROIT N'A PAS REÇU LE JUSTIFICATIF DE PRISE EN CHARGE DE L'OPCA ET/OU LE RÈGLEMENT DE LA PART DE L'ENTREPRISE NON PRISE EN CHARGE AU PLUS TARD TRENTE (30) JOURS CALENDAIRES AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION CONCERNÉE, LA DEMANDE D'INSCRIPTION NE SERA PAS CONFIRMÉE À DÉFAUT DU RÈGLEMENT INTÉGRAL PAR LE CLIENT.

EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, L'ENTREPRISE RESTE SOLIDAIREMENT DÉBITRICE DU RÈGLEMENT INTÉGRAL DU PRIX DE LA FORMATION ET DU MONTANT DES PÉNALITÉS POUR RETARD DE PAIEMENT.

FACTURES

LES FACTURES ÉMISES PAR FORMADROIT SONT PAYABLES COMPTANT ET SANS ESCOMPTE, AU PLUS TARD À LA DATE D'ÉCHÉANCE FIGURANT SUR CELLES-CI, PAR CHÈQUE, VIREMENT BANCAIRE OU POSTAL. À DÉFAUT, DES PÉNALITÉS DE RETARD SERONT FACTURÉES.

AINSI, TOUTE FACTURE NON PAYÉE À L'ÉCHÉANCE PORTE INTÉRÊT, DE PLEIN DROIT ET SANS MISE EN DEMEURE PRÉALABLE, À UN TAUX ANNUEL ÉGAL À DEUX FOIS LE TAUX DE L'INTÉRÊT LÉGAL, CALCULÉ PAR MENSUALITÉ. CES PÉNALITÉS DE RETARD SONT EXIGIBLES LE JOUR SUIVANT LA DATE DE RÈGLEMENT FIGURANT SUR LA FACTURE. EN CAS DE NON RÈGLEMENT DES FACTURES À L'ÉCHÉANCE CONVENUE, LE SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION À LA FORMATION DEVRA REMBOURSER TOUS LES FRAIS OCCASIONNÉS PAR LE RECOURS CONTENTIEUX DES SOMMES DUES. TOUTE FACTURE RECOURVÉE PAR SERVICE CONTENTIEUX SERA MAJORÉE À TITRE DE CLAUSE PÉNALE NON RÉDUCTIBLE AU SENS DE L'ARTICLE L.2229 DU CODE CIVIL, D'UNE INDEMNITÉ FIXÉE FORCÉMENT À 20 % DU MONTANT DES FACTURES IMPAYÉES ET CE, SANS PRÉJUDICE DES DOMMAGES INTÉRÊTS QUI POURRAIENT LUI ÊTRE DUS.

POUR LES FORMATIONS ORGANISÉES EN INTRA-ENTREPRISE OU SUR MESURE, LES FRAIS DE RESTAURATION, DE TRANSPORT OU D'HÉBERGEMENT DES ANIMATEURS ET FORMATEURS DÉLÉGUÉS PAR FORMADROIT SERONT À LA CHARGE DU SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION À LA FORMATION ET LUI SERONT EN CONSÉQUENCE FACTURÉS PAR FORMADROIT.

2.3.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION ET CONVOCATION

L'ACCEPTATION DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION PAR FORMADROIT EST SUBORDONNÉE PAR LA RÉCEPTION DU BULLETIN D'INSCRIPTION DUMENT REMPLI ET DU RÈGLEMENT INTÉGRAL DU PRIX DE LA FORMATION ET DES FRAIS DE RESTAURATION AU PLUS TARD QUINZE (15) JOURS OUVRABLES AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION CONCERNÉE.

EN CAS DE NON PAIEMENT INTÉGRAL AU PLUS TARD QUINZE (15) JOURS CALENDAIRES AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION, L'INSCRIPTION N'EST PAS CONFIRMÉE ET L'ACOMPTE ÉVENTUELLEMENT VERSÉ RESTE ACQUIS À FORMADROIT À TITRE DE DÉDOMMAGEMENT.

LORS DE L'ACCEPTATION D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION, FORMADROIT ADRESSE PAR EMAIL AUX SIGNATAIRES DE L'INSCRIPTION, UNE CONVENTION DE FORMATION VALANT CONVOCATION À LA FORMATION RAPPELANT :

- L'INTITULÉ DE LA FORMATION

- LA NATURE (ACTIONS D'ADAPTATION, PROMOTION, PRÉVENTION, D'ACQUISITION, D'ENTRETIEN OU DE PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES EN

DROIT),

- LA DURÉE DE LA FORMATION,

- LA DATE ET LIEU (AVEC UN PLAN D'ACCÈS), LES HORAIRES (GÉNÉRALEMENT DE 9 H 00 À 17 H 00. ACCUEIL À PARTIR DE 8 H 45) DE LA FORMATION,

- LES OBJECTIFS DE LA FORMATION,

- LE PROGRAMME DE LA FORMATION,

- LE PRIX ET LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ÉVENTUELLES DES PERSONNES PUBLIQUES

- L'EFFECTIF FORMÉ (DE 5 À 30 PERSONNES MAXIMUM)

- LE PUBLIC CONCERNÉ (LE NIVEAU DES CONNAISSANCES PRÉALABLES REQUIS POUR SUIVRE LA FORMATION)

- LES DIPLOMÉS, TITRES OU RÉFÉRENCES DES PERSONNES CHARGÉES DE LA FORMATION

- LES MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES,

- LES MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE SON EXÉCUTION ET D'EN APPRECIER LES RÉSULTATS (LES PARTICIPANTS SONT INVITÉS À SIGNER UNE FEUILLE DE PRÉSENCE NÉCESSAIRE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE DELIVRÉE À L'ISSUE DE LA FORMATION PAR EMAIL AUX SIGNATAIRES DE L'INSCRIPTION PRÉCISANT LA NATURE, LES ACQUIS ET LA DURÉE DE LA SESSION.

AU COURS DE LA SESSION DE FORMATION, LES QUESTIONS/RÉPONSES ET ÉCHANGES ENTRE FORMATEUR ET PARTICIPANTS PERMETTENT LE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES.)

UN EXEMPLAIRE DE LA CONVENTION DE FORMATION DUMENT SIGNÉ PAR LE RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE RETOURNÉ À FORMADROIT. À RÉCEPTION, FORMADROIT ADRESSE PAR EMAIL UNE FACTURE ACQUITTÉE ET CONFIRME LA FORMATION.

LORSQUE LA FORMATION EST ENTREPRISE PAR UNE PERSONNE PHYSIQUE, À TITRE INDIVIDUEL ET À SES FRAIS, FORMADROIT FAIT PARVENIR AU SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION UN CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE PRÉVUE À L'ARTICLE L.6353-3 DU CODE DU TRAVAIL. LE SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION S'ENGAGE À EN RETOURNER UN EXEMPLAIRE SIGNÉ AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION.

LA CONVENTION DE FORMATION OU LE CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE SERA DEMANDÉE AUX PARTICIPANTS DÈS LEUR ARRIVÉE SUR LE LIEU DE LA FORMATION. À DÉFAUT DE PRÉSENTATION DES DITS DOCUMENTS, ILS NE SERONT PAS ADMIS À SUIVRE LA FORMATION SANS OUVRIR DROIT À UN QUELCONQUE DÉDOMMAGEMENT.

ARTICLE 3 – ANNULATION.

TOUTE DEMANDE D'ANNULATION D'UNE INSCRIPTION DOIT ÊTRE NOTIFIÉE PAR LETTRE RECOMMANDÉE AR ET ACCUSÉE RÉCEPTION PAR FORMADROIT.

TOUTE ANNULATION D'INSCRIPTION ACCUSÉE RÉCEPTION (DATE DE PREMIÈRE PRÉSENTATION) PAR FORMADROIT :

- AVANT TRENTE (30) JOURS CALENDAIRES AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION CONCERNÉE DONNERA LIEU À UN AVOIR INTÉGRAL POUR UNE FORMATION SANS POSSIBILITÉ DE REMBOURSEMENT

- ENTRE TRENTE (30) ET QUINZE (15) JOURS CALENDAIRES AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION CONCERNÉE, LE SIGNATAIRE S'ENGAGE AU PAIEMENT D'UN DÉDOMMAGEMENT DE 50 % DU PRIX DE LA FORMATION CONCERNÉE

- MOINS DE QUINZE (15) JOURS CALENDAIRES AVANT LE DÉBUT DE LA FORATION CONCERNÉE OU EN CAS D'ABSENCE DU PARTICIPANT INSCRIT, ENTRAINERA LE SIGNATAIRE S'ENGAGE AU PAIEMENT D'UN DÉDOMMAGEMENT DE 100 % DU PRIX DE LA FORMATION CONCERNÉE

CES SOMMES NE SONT PAS IMPUTABLES SUR L'OBLIGATION DE PARTICIPATION AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DE L'ENTREPRISE BÉNÉFICIAIRE ET NE PEUT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE DE REMBOURSEMENT OU DE PRISE EN CHARGE PAR L'OPCA.

TOUTE ANNULATION À LAQUELLE LE PARTICIPANT NE S'EST PAS PRÉSENTÉ OU N'A ASSISTÉ QUE PARTIELLEMENT EST DUE EN TOTALITÉ.

TOUTEFOIS, LORSQU'UN PARTICIPANT NE PEUT RÉELLEMENT PAS ASSISTER À UNE FORMATION À LAQUELLE IL EST INSCRIT, IL PEUT ÊTRE REMPLACÉ. LE NOM ET LES COORDONNÉES DE CE NOUVEAU PARTICIPANT DOIVENT ÊTRE CONFIRMÉS PAR LETTRE RECOMMANDÉE AR ET ACCUSÉE RÉCEPTION PAR FORMADROIT, AU MOINS TROIS (3) JOURS CALENDAIRES AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION.

LE SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION À LA FORMATION OU LE PARTICIPANT SUPPORTERA SEUL LES CONSÉQUENCES DE L'ANNULATION TELLE QUE LES FRAIS DE RESTAURATION, DE TRANSPORT, D'HÉBERGEMENT, ETC. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, FORMADROIT NE PRENDRA PAS EN CHARGE CEUX-CI.

SANS QUE LE CLIENT NE PUISSE PRÉTENDRE À L'ANNULATION DE L'INSCRIPTION OU L'OBTENTION DE QUELCONQUES DOMMAGES ET INTÉRÊTS ET/OU PÉNALITÉS, FORMADROIT SE RÉSERVE LE DROIT :

- D'ANNULER, DE REPORTER OU D'ORGANISER EN INTRA LES FORMATIONS INTER-ENTREPRISES INITIALEMENT PRÉVUES ET POUR LESQUELLES IL A ÉTÉ FAIT UNE DEMANDE D'INSCRIPTION EN CAS NOTAMMENT DE NOMBRE INSUFFISANT DE PARTICIPANTS ;

- DE REFUSER TOUTE INSCRIPTION DE LA PART D'UN CLIENT POUR MOTIF LÉGITIME ET NON DISCRIMINATOIRE ;

- D'EXCLURE À TOUT MOMENT TOUT PARTICIPANT DONT LE COMPORTEMENT GÉNÉRerait LE BON DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION ET/OU MANQUERAIT GRAVEMENT À DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES ;

- D'EXCLURE TOUT PARTICIPANT QUI AURAIT PROCÉDÉ À DE FAUSSES DECLARATIONS LORS DE L'INSCRIPTION ;

- DE MODIFIER LE FORMATEUR, LES HORAIRES, LE LIEU DE LA FORMATION

INITIALEMENT PRÉVUS

- D'AJOURNER LA FORMATION À UNE DATE ULTÉRIEURE DANS LE CAS OÙ LE NOMBRE DE PARTICIPANTS SERAIT PÉDAGOGIQUEMENT INSUFFISANT AU BON DÉROULEMENT DE LA SESSION.

DANS CES CIRCONSTANCES, FORMADROIT NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DES FRAIS ENGAGÉS PAR LE SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION À LA FORMATION OU LE PARTICIPANT

ARTICLE 4 – RÉALISATION DE LA FORMATION

LES FORMATIONS SONT ASSURÉES PAR DES INTERVENANTS MANDATÉS PAR FORMADROIT ET DISPENSÉES DANS LES LOCAUX DE FORMADROIT OU DANS DES LOCAUX MIS À DISPOSITION PAR LE CLIENT OU DANS DES ÉTABLISSEMENTS MUNIS DE SALLES DE SÉMINAIRES.

ARTICLE 5 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

TOUS LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIFS AUX SUPPORTS DE COURS ET AUTRES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES MIS À DISPOSITION DU SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION À LA FORMATION DANS LE CADRE DES FORMATIONS SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE FORMADROIT ET /OU DE SES PARTENAIRES.

EN CONSÉQUENCE, LE SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION À LA FORMATION S'ENGAGE À UTILISER LESDITS SUPPORTS ET AUTRES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES QUE DANS LES LIMITES DÉFINIES AUX PRÉSENTS.

LE SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION À LA FORMATION S'INTERDIT DE REPRODUIRE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, D'ADAPTER, DE MODIFIER, DE TRADUIRE, DE REPRÉSENTER, DE COMMERCIALISER OU DE DIFFUSER À DES TIERS NON PARTICIPANTS AUX FORMATIONS, LES SUPPORTS DE COURS ET AUTRES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES, MIS À DISPOSITION DU SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION À LA FORMATION DANS LE CADRE DE L'EXÉCUTION DES FORMATIONS, SANS L'ACCORD ÉCRIT ET PRÉALABLE DE FORMADROIT ET DE SES PARTENAIRES CONCERNÉS.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉS

LE SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION, L'ENTREPRISE OU ET LE PARTICIPANT S'OBLIGE À SOUSCRIRE ET MAINTENIR EN PRÉVISION ET PENDANT LA DURÉE DE LA FORMATION UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE COUVRANT LES DOMMAGES CORPORELS, MATÉRIELS, IMMATÉRIELS, DIRECTS ET INDIRECTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CAUSÉS PAR SES AGISSEMENTS OU CEUX DE SES PRÉPOSÉS AU PRÉJUDICE DE FORMADROIT OU DES PARTICIPANTS.

ILS S'OBLIGENT ÉGALEMENT À SOUSCRIRE ET MAINTENIR UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DÉSIGNANT ÉGALEMENT COMME ASSURÉ FORMADROIT POUR TOUS LES AGISSEMENTS PRÉJUDICIAIBLES AUX TIERS QUI AURAIENT ÊTRE CAUSÉS PAR LE PARTICIPANT ET CONTENANT UNE CLAUSE DE RENONCIATION À RECOURS DE TELLE SORTE QUE FORMADROIT NE PUISSE ÊTRE RECHERCHÉ OU INQUIÉTÉ.

POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES DILIGENCES ET PRESTATIONS PRÉVUES, FORMADROIT AINSI QUE SES INTERVENANTS S'ENGAGENT À DONNER LEURS MEILLEURS SOINS, CONFORMÉMENT AUX RÈGLES DE L'ART. LA PRÉ-UNION DE GASTATION, N'EST DE CONVENTION EXPRESSE, QUE PURE OBLIGATION DE MOYENS.

FORMADROIT NE SAURAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, TELS QUE NOTAMMENT LA PERTE D'EXPLOITATION OU LE MANQUE À GAGNER, SUBIS PAR LE SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION À LA FORMATION AU COURS OU À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DES FORMATIONS.

EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, EN CAS DE MISE EN CAUSE DE LA RESPONSABILITÉ DE FORMADROIT, L'INDEMNITÉ ÉVENTUELLEMENT À SA CHARGE EST EXPRESSÉMENT LIMITÉE AU PRIX EFFECTIVEMENT ACQUITTÉ PAR LE SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION À LA FORMATION AU TITRE DE LA PRESTATION DE LA FORMATION.

ARTICLE 7 – INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

LES INFORMATIONS À CARACTÈRE PERSONNEL QUI SONT COMMUNIQUÉES PAR LE CLIENT À FORMADROIT EN APPLICATION ET DANS L'EXÉCUTION DES FORMATIONS POURRONT ÊTRE COMMUNIQUÉES AUX PARTENAIRES CONTRACTUELS DE FORMADROIT POUR LES SEULS BESOINS DESDITES FORMATIONS. LE CLIENT PEUT EXERCER SON DROIT D'ACCÈS, DE RECTIFICATION ET D'OPPOSITION CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DU 6 JANVIER 1978.

ARTICLE 8 – ÉLECTION DE DOMICILE – LITIGE

POUR L'EXÉCUTION DE LA FORMATION, LES PARTIES CONVIENNENT DE FAIRE ÉLECTION DE DOMICILE DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :

POUR FORMADROIT À MONTPELLIER 34000, 4 RUE RICHER DE BELLEVAL. POUR LES CLIENT À L'ADRESSE MENTIONNÉE LORS DE LA PRISE DE COMMANDE

TOUTES CONTESTATIONS RELATIVES À L'INTÉRRUPTION, L'EXÉCUTION OU LA RUPTURE DE LA PRESTATION DE FORMATION SERONT SOUMISES AU BÂTONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS DE MONTPELLIER, AUPRÈS DES SONS SÉCRÉTAIRI À LA MAISON DES AVOCATS AU 14 RUE MARCEL DE SERRÈS, CS 49503, 34061 MONTPELLIER CEDEX 2, SEUL COMPÉTENT, SOUS RÉSERVE D'APPEL AUPRÈS DE M. LE PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE MONTPELLIER.



FORMADROIT

Eric ROCHEBLAVE
Avocat Spécialiste en Droit Social

4, rue Richer de Belleval
34000 Montpellier

Tel. : 04 67 60 26 77
Fax. : 04 67 63 02 27

contact@formadroit.com

